



## MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA

---

### AVIS PUBLIC

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :**

Lors d'une séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 11 avril 2022, le Conseil municipal de La Macaza a adopté le règlement numéro 2022-173 modifiant le règlement 2020.154 relatif à la protection des plans d'eau contre l'introduction et la propagation des plantes et espèces aquatiques exotiques envahissantes

---

**QUE** ce règlement est actuellement sur le site Web de la Municipalité au [www.munilamacaza.ca](http://www.munilamacaza.ca).

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

**DONNÉ À LA MACAZA CE 12<sup>e</sup> JOUR D'AVRIL 2022**

La directrice générale



Caroline Dupuis

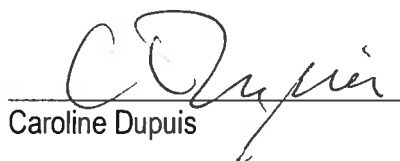
---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Caroline Dupuis, directrice générale de la municipalité de LA MACAZA, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie de celui-ci sur le panneau à l'extérieur de l'Hôtel de Ville entre 10 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 12<sup>e</sup> jour d'avril 2022

La directrice générale



Caroline Dupuis